



Extrait de résolution

MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER

À une séance ordinaire X extraordinaire ajournée

Tenue le 5 mai à 19 h 30 et à laquelle sont présents à la salle du conseil municipal, les conseillers(ères) : Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon Lisa Cadorette, Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse Nathalie Bresse.

La conseillère Gina Castelli est absente.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent à la salle du conseil municipal.

8.1.6
2025-05-102 **ADOPTION DE LA POLITIQUE, DIRECTIVE ET ORIENTATION LINGUISTIQUES DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER :**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la langue officielle et commune du Québec (Loi 96) impose des obligations aux organismes publics pour assurer la protection, l'utilisation et la promotion de la langue française;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner souhaite se conformer à cette Loi et offrir un cadre clair à ses employés;

CONSIDÉRANT QUE le document intitulé Politique, directives et orientation linguistique de la Municipalité d'Ascot Corner a été préparé à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU :**

QUE le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le document *Politique, directives et orientation linguistiques de la municipalité d'Ascot Corner*;

QUE ce document serve de référence pour l'ensemble des communications et activités de la Municipalité en matière linguistique;

QUE la direction générale soit chargée de son application et de sa diffusion auprès du personnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Copie certifiée conforme au livre des délibérations, ce 7 mai 2025.

Jonathan Piché
Directeur général
Greffier-trésorier